

RAPPORT D'ACTIVITES

2022



ACSEH asbl

<https://www.acseh.be>

Siège social et administratif

Chaussée de Boondael 6 bte 14

1050 Bruxelles

0479 18 16 77

acseh.asbl@gmail.com

TABLE DES MATIERES

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE	3
1. AU SEIN DE L'ASSOCIATION	4
1.1. CONSEILS D'ADMINISTRATION	4
1.2. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	5
2. QUELQUES DOSSIERS D'ACTUALITE	7
2.1. COVID-19	7
2.2. ACCORDS DU NON-MARCHAND 2018-2019/2021-2024	8
2.3. PRIME UNIQUE 2021/TAUX DE CHARGE PATRONALE	9
2.4. COÛTS ENERGETIQUES	10
2.5. MOBILITÉ/TRANSPORTS	13
2.6. RÔLES ET MISSIONS DE L'ACSEH	13
2.7. INTERVISIONS DE DIRECTIONS	13
2.8. ARRETES D'APPLICATION DU DECRET INCLUSION	14
2.9. GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS	14
2.10. SITE INTERNET	14
3. LES WORKSHOPS ET GROUPES DE TRAVAIL	16
4. LA PLACE DE L'ACSEH DANS LE SECTEUR	17
5. L'INTERFÉDÉRALE	18
6. L' ACCORD DE COLLABORATION ACSEH-UNESSA	18
7. LE BILAN 2013-2022	19
8. LES PERSPECTIVES 2023	25

LE MOT DE LA PRESIDENTE

Annick Segers, présidente de l'ACSEH, dresse un bilan de l'année 2022

2022 aura été une année à nouveau bien remplie pour notre fédération patronale. Au sein de différentes instances consultatives ou décisionnelles, à maintes reprises, nous aurons fait entendre la voix de l'ACSEH. Nous aurons été présents sur de nombreux fronts avec le même objectif : défendre les intérêts collectifs de nos membres.

S'il ne fallait citer qu'un exemple de nos engagements quotidiens, les négociations liées à la mise en œuvre de l'Accord Non-Marchand 2021-2024 en seraient une belle illustration. Celles-ci nous auront tenu en alerte durant toute l'année, en exigeant de nous attention et disponibilité constantes. Une sacrée besogne ! Hélas, les résultats se font encore attendre...

Qu'à cela ne tienne, notre détermination se poursuivra avec la même énergie en 2023 !

Dans ce cadre, celui de différents organes de la concertation sociale et groupes de travail, notre engagement au côté de la FEDES 319.02 se sera intensifié. Il aura contribué à plus de cohésion entre les différentes fédérations bruxelloises, qu'elles relèvent de notre secteur ou pas. Il aura aussi créé davantage de cohérences sectoriels entre Bruxelles et la Wallonie.

Par ailleurs, pour l'ACSEH, 2022 aura été bien évidemment l'occasion de mettre en place de nouvelles actions et activités qui font échos aux missions qui sont les nôtres : d'une part, être un lieu d'échanges, de débats, de soutien et d'assistance au bénéfice de nos membres et d'autre part, organiser des groupes de travail thématiques, des formations, des workshops et des évènements rassembleurs divers.

Au cours de cette même année, les membres de notre conseil d'administration se seront également efforcés de s'impliquer, davantage encore, afin d'agir au mieux au service de notre association, entre autres, en entamant un travail de redistribution des mandats de chacun. Augmentant en cela, notre représentation en différents lieux. Je les en remercie grandement.

Quant à moi, je ne vous cache pas que cette année m'aura demandé autant d'engagements professionnels, sinon plus, qu'au cours de celle qui la précédée. Une année pourtant riche en occupations et préoccupations professionnelles. Cela n'aura pourtant pas entamé ma volonté à vouloir défendre les intérêts de tous les centres et services membres.

Enfin, je tiens, bien évidemment, à remercier très sincèrement tous nos membres, pour leurs fréquentes contributions à nos actions et demandes diverses, ainsi que toutes les personnes qui nous aident de multiple façons et, en particulier, Marc, qui m'épaule quotidiennement dans mon travail.

En vous souhaitant une bonne lecture à toutes et tous,

Annick Segers

1. AU SEIN DE L'ASSOCIATION

1.1. CONSEILS D'ADMINISTRATION

Composition du CA

Durant le premier semestre 2022, le CA était composé de 8 administrateurs. En sa séance du 20 mai 2022, l'assemblée générale a pris acte des démissions de Françoise Vanroessel et Vincent Stainier de leur poste d'administrateur-trice.

A partir de cette date, 6 administratrices l'ont composé :

- Annick Segers (Présidente) – DG CJA/CHA FARRA ;
- Daphné Foucart – Dir CJA La Famille ;
- Moïra Fragnière – Dir CHE/CHA La Passerelle ;
- Catherine Provoost – Dir CJA/CHA Hoppa ;
- Isabelle Van Cutsem – Dir CHE La Clé ;
- Rébecca Laloum – Dir CJENS Solidaritas Creb.

Suite à ces 2 démissions et à une réduction du temps de travail d'Isabelle Van Cutsem, un appel à candidature(s) a été adressé aux membres de l'AG (véritable engagement demandé/volonté d'agir pour un intérêt collectif). La candidature de Rébecca Laloum, Directrice du CJENS Solidaritas Creb, a été retenue par le CA. Elle a ensuite été soumise à un vote au cours de notre assemblée générale du 20 mai 2022 et approuvée à l'unanimité.

Conseils d'administration programmés

- Cinq CA ont été programmés au cours de l'année.

Sujets ayant été traités

- Covid-19
- ANM 2018-19 et 2021-24
(revalorisations salariales, IF-IC, mobilité, mutualisation, CCT Tenabilité, etc.)
- Conseil consultatif
- Arrêtés d'application du décret Inclusion
- SCP 319.02
- Rôles et missions de l'ACSEH
- BRUXEO
- Cotisations annuelles des membres
- Programmations CA/AG
- Circulaires COCOF
- Rencontres et échanges avec l'Administration et le Cabinet
- GT Direction
- Taux de charges patronales
- Mobilité
(service Taxibus de la STIB, LEZ, Transports COCOF/sociétés privées, CAWaB)
- Gestion du site internet
- Gestion du personnel
- Administration/comptabilité
- Coûts/aides énergétiques
- Organisation de workshops

- Mode de fonctionnement du CA (rôles Présidente/administrateur·trice·s)
- Renouvellement des administrateur·trice·s
- Aides individuelles
- Stérilisation forcée
- FEDEPRO
- Mandats ACSEH auprès de différentes instances
- Fonds BEC, Maribel et ISAJH
- Intervisions de directions
- Emploi/ACS
- PFA 2022
- Mise en conformité des statuts
- Rapport d'activités 2021
- Gestion quotidienne de la fédération/plan stratégique

Mandats des administratrices auprès de différentes instances

- Un travail de redistribution de mandats a été entamé au cours du second semestre 2022. Il se poursuivra en début d'année 2023. Les instances où s'informer et faire entendre la voix de l'ACSEH sont nombreuses : Conseil consultatif, GT ANM BRUXEO, GT IF·IC, GT Mobilité, ABBET, FEDEPRO, Fonds sociaux, FEDES 319.02, etc. A cela, il faut encore ajouter nos GT internes.

1.2. ASSEMBLEES GENERALES

Membres de l'AG

- L'AG totalisait, fin 2022, 47 membres représentant 28 pouvoirs organisateurs et 53 centres.

Assemblées générales programmées

- Quatre assemblées générales ont été programmées.

Points inscrits aux ordres du jour

Thématiques de réflexions/échanges entre membres

- Covid-19
- ANM 2018-19 et 2021-24
(revalorisations salariales, IF·IC, mobilité, mutualisation, CCT Tenabilité, etc.)
- Conseil consultatif
- Arrêtés d'application du décret Inclusion
- Budget service Phare
- Inspection soins infirmiers
- Tableau des présences 2021
- Cadastre annuel du personnel subventionné et non subventionné 2021
- SCP 319.02
- Taux de charges patronales
- Rôles et missions de l'ACSEH/Attentes et besoins des membres
- BRUXEO
- Cotisations annuelles des membres
- Rapport d'activités
- Comptes et bilan comptable 2021
- Coûts/aides énergétiques

- Aides individuelles
- Circulaires COCOF
- Programmations CA/AG
- Mobilité
(service Taxibus de la STIB, LEZ, Transports COCOF/sociétés privées, CAWaB)
- Coûts des sociétés de transport
- Intervisions de directions
- Mandats ACSEH auprès de différentes instances
- Retours échanges avec l'Administration et le Cabinet
- GT Direction
- Frais de formation à l'étranger
- Site internet
- Plan comptable
- Perte de normes/licenciements potentiels
- Workshops
- Recherche de médecins et infirmier·ère·s
- CCT RTT âge
- Administrateur de biens
- PFA 2022
- TCP

Retours des réunions organisées par différentes instances, conseils et assemblées, parmi lesquelles on compte :

- Service Phare ;
- BRUXEO ;
- Conseil Consultatif ;
- Covid Cocof/Cocom/Iriscare ;
- Cabinet Min. Vervoort ;
- SCP 319.02 /FEDES 319.02 ;
- Fonds BEC ;
- FEDEPRO.

Nouveaux membres

- Julie Lumen, Dir CHA Foyer Aurore ;
- Cathy Debacle, Dir CHA Hama 2 ;
- Anna Viollier, Asst de Dir La Bastide ;
- Vincent Claes, Dir pédagogique CREB (Woluwe et Anderlecht) ;
- Laure Vigneron, Dir RH IRSA ;
- Florence Lobert, Dir département surdité CJ/CH/CJENS IRSA ;
- Bénédicte Defossey, Coord pédagogique CHA Hadep Pazhapa.

Départs de membres

- Edith Praet, Dir CHE Les Cailloux ;
- Anne Jacques, Dir Hama 2 ;
- Anne Desmedt, Dir Anaïs ;
- Françoise Vanroessel, Dir CHES Les Weigélias ;
- Vincent Stainier, SG La Clairière.

2. QUELQUES DOSSIERS D'ACTUALITÉ

2.1. COVID-19

- Durant les premiers mois de l'année, le climat d'incertitude concernant l'évolution de la pandémie demeure. La lassitude concernant les restrictions sanitaires et la fatigue du personnel se font toujours sentir. Ce ne sera qu'au cours des mois suivants que la préoccupation et les problèmes du terrain s'atténueront. La vigilance restera néanmoins de mise.

- Consciente des enjeux tant sanitaires qu'organisationnels et financiers, qui viendraient à la suite des moments les plus aigus de la pandémie, l'ACSEH est restée à l'écoute de ses membres. Notre priorité principale étant d'œuvrer au mieux à la continuité du meilleur accompagnement possible des bénéficiaires et ce, en toute circonstance. Dans le cadre de nos missions de soutien et d'assistance, nous avons donc continué de relayer au plus vite les interrogations et demandes de nos membres auprès des autorités de tutelles.

- Quelques axes de travail

- recensement des besoins des centres en tests antigéniques ;
- échanges avec l'Administration (avant et durant la rédaction des circulaires/retours concernant les réalités du terrain/transmissions des demandes essentielles) ;
- échanges avec l'autorité politique (Cabinet du min. Vervoort) ;
- échanges constants avec les centres affiliés afin de relayer auprès des différentes autorités leurs réalités/difficultés (+ interpellations diverses) ;
- recherche de solutions pour les CH (plus en difficulté que les CJ) ;
- recherche de solutions pour amoindrir les problèmes liés :
 - à l'absentéisme du personnel ;
 - à la fatigue des équipes (voire la démotivation) ;
 - aux mesures sanitaires peu adaptées au secteur ;
 - à la fermeture de classes (présences/accueils de résidents en journée et manque de personnel) ;
 - aux cas de morosité chez certains bénéficiaires.
- participations/interpellations aux réunions du Conseil consultatif ;
- diffusions très régulières d'informations auprès des membres (e-mails et communications/informations postés sur notre site/actualisations régulières) ;
- écoute et aide apportées aux membres en difficulté/travail de facilitateur entre l'administration et les centres/rôle d'interface visant à une complémentarité entre les uns et les autres ;
- aide à la gestion du personnel (mises à disposition, protection, etc.) ;
- états des lieux de la situation sanitaire dans les centres, etc.

2.2. ACCORDS DU NON-MARCHAND 2018-2019 ET 2021-2024

ANM 2018-2019

- Attention maintenue sur l'évaluation des différentes mesures de l'accord non marchand 2018-2019 et le laborieux processus de mise en œuvre des points suivants :

- la réaffectation structurelle des budgets non utilisés ;

- la mobilité et les transports en commun intra-bruxellois (pt 4 du protocole d'accord) ;
- l'IF-IC (pt 9 du protocole d'accord) ;
- la plateforme de concertation NM (point 10 du protocole d'accord).

ANM 2021-2024

- Les concertations en vue de la mise en œuvre de l'Accord Non-Marchand 2021-2024 ont débuté dès janvier 2022. Pour rappel, courant 2021, le Gouvernement a annoncé l'octroi d'un budget de 46.5 millions € pour le secteur non marchand bruxellois, privé et public. En juillet 2021, il élargira le périmètre de l'ANM en faveur de certains secteurs régionaux, et augmentera le budget, le faisant passer à 57 millions d'euros.

- Tout au long de 2022, l'ACSEH a participé à une trentaine de réunions au sein du GT ANM BRUXEO. Afin de faciliter le suivi des discussions tripartites, d'informer les membres, d'échanger entre employeurs et de construire des positions communes, BRUXEO a mis en place ce groupe de travail ouvert aux administrateurs et conseillers des fédérations membres.

- Au cours de ces négociations, la revalorisation salariale de plusieurs fonctions – directions, travailleurs administratifs et chefs éducateurs/de groupes – a été l'une des principales revendications de l'ACSEH. Voir *point 1* du protocole : *Attractivité et pouvoir d'achat*, « (...) revalorisation salariale ciblée pour les fonctions identifiées comme « critiques » selon les réalités sectorielles et/ou transversales ».

- L'ACSEH s'est également engagée à participer à une étude d'opportunité et de faisabilité « IF-IC » non contraignante, tout en contribuant à mettre en place, en parallèle, des mesures sectorielles spécifiques. Fin 2022, ces points restaient toujours en attente de finalisation.

- Comme nous l'avons fait en 2021, nous nous sommes efforcés de faire preuve de la plus grande attention quant au contenu – et aux conséquences pour nos affiliés – de cet accord. Les sujets à traiter ont été forts nombreux et souvent complexes. Ils nous ont demandé fréquemment beaucoup de temps de travail, de la disponibilité, des capacités d'expertises et de prises de décisions rapides... En outre, la périodicité de ces réunions nous a également demandé un investissement conséquent, avant, pendant et à la suite de celles-ci.

- Principaux sujets d'attention sont restés identiques à l'année précédentes :

- attractivité (revalorisation salariale ciblée pour les fonctions « critiques »/IFIC) ;
- renforcement des fonctions de support (administration, coordination et support RH) afin de faciliter la mise en œuvre ou le lancement des mesures « IF-IC » et « Tenabilité » dans les secteurs assurant la continuité de leurs missions 24h/24 ;
- étude de faisabilité exploratoire (IFIC) ;
- renforcement de la « Mobilité intra-bruxelloise » ;
- tenabilité (droit à 3 semaines consécutives de congés/horaires connus à l'avance/stabilité des contrats de travail/libération du temps syndical) ;
- embauche compensatoire ;
- mutualisation et support ;
- mesures transitoires (réaffectation des moyens non-affectés ou exécutés).

- Partenaires dans ce cadre :

- BRUXEO ;
- FEDES 319.02 ;
- service Phare ;
- UNESSA.

- A partir de février, des réunions bipartites réunissant les Président·e·s des fédérations bruxelloises (+ FEDES 319.02) et organisations syndicales se sont tenues à intervalles plus ou moins réguliers. Malheureusement, les négociations effectuées dans ce cadre se sont révélées être un échec. Toute possibilité d'avancées, tant concernant les revalorisations salariales des fonctions critiques que la signature de CCT, se sont avérées impossibles.

- Face à cette difficulté de conclure des accords, une proposition a été faite à l'occasion d'une séance en commission paritaire afin de créer un GT sous l'égide de la CP 319.00 et SCP 319.02 (même Président qui y tiendrait un rôle de conciliateur/facilitateur dès janvier 2023).

2.3. PRIME UNIQUE 2021 ET TAUX DE CHARGE PATRONALE

- Dans la crainte que la *Prime unique 2021* soit comptabilisée en plus de la PFA et ait pour conséquence un dépassement significatif du taux de charge patronale (unique pour chaque centre), l'ACSEH a interpellé, rapidement et à plusieurs reprises, des représentants politiques et administratifs. Malheureusement, durant plusieurs semaines, nos préoccupations n'ont pas été entendues, aucun retour ne nous a été adressé, aucun rendez-vous ne nous a été proposé...

- Suite à cela, une courrier a été adressé au mois d'avril au Cabinet Vervoort :

- Objet :

- dépassements conséquents du TCP à la charge des centres de jour et d'hébergement du secteur handicap (Accord non marchand 2021-24).

- Principaux points d'attention :

- nos arrêtés d'application nous imposent un TCP plafonné, propre à chaque centre. Ce taux est une aberration : il prend en compte des éléments qui ne sont pas des CP mais des éléments légaux sur lesquels nous n'avons aucune emprise (PFA, double pécule, pécules de sortie, frais de déplacements) ;
- tout dépassement est à la charge de nos institutions ;
- la prime unique entraîne une augmentation conséquente du taux réel des charges patronales de chaque institution bruxelloise (comme ce fut le cas lors de l'ANM 2018-2019, cependant dans une moindre mesure). Pour nombre d'entre elles, ce surcoût s'apparente à une explosion de leur TCP : une situation susceptible de porter sérieusement préjudice à nos institutions ;
- refus qu'un tel scénario se produise à nouveau à l'occasion d'une probable nouvelle prime « unique » fin 2022.

- Demandes :

- que cette prime unique soit dissociée de la PFA afin de ne pas mettre en sérieuses difficultés financières ces centres et services ;
- rendez-vous souhaité.

Cette problématique a finalement fait l'objet d'une présentation de la Présidente de l'ACSEH à l'occasion d'un Conseil consultatif, ainsi que lors d'un GT ANM BRUXEO. A la suite de cela, l'Administration prendra conscience de cette menace financière et de ses conséquences à venir. Assurance nous a alors été donnée sur le fait que la comptabilisation de la *prime unique 2021* ne serait pas prise en compte dans le calcul du taux de charges patronales (lors du calcul définitif de la subvention annuelle). Une circulaire ayant pour objet *Non prise en compte de la prime dite « unique » dans le taux de charges patronales – 8 juin 2022 –* suivra.

- Cependant, le plafonnement du TCP reste problématique. Il explose en bien de cas - en raison des sursalaires par exemple - et les centres ne savent pratiquement rien y faire (arrêté).

2.4. COÛTS ÉNERGÉTIQUES

- Contexte :

Taux d'inflation en nette augmentation (coûts énergétiques, indexations des salaires, coûts alimentaires, coûts des déplacements, etc.).

Courriers et interpellations

- Lettre adressée à :

- M. Rudi Vervoort,
Ministre Président,
Membre du Collège de la COCOF, chargé des Personnes handicapées
- Copies à : membres du Cabinet + Administration

- Envoi :

- juin 2022

Signataires :

- Président·e·s de l'ACSEH, ASAH-Bxl, Ance et FEBRAP

- Objet :

- inflation et coûts énergétiques

- Principaux points d'attention

- la crise sanitaire a déjà mis les différents acteurs du secteur handicap à genoux, la crise économique actuelle risque bien d'entraîner des conséquences pires encore ;
- l'explosion des coûts des frais généraux (énergies, alimentation, etc.) et des salaires va provoquer des difficultés financières qui auront pour conséquences des pertes d'emplois en ETA et de places dans les centres, engendrant des pertes de postes et de places disponibles pour les bénéficiaires ;
- après évaluation de l'impact des taux d'inflation historiques sur leurs dépenses, il apparaît qu'aucune structure concernée ne sera capable de subsister sans le soutien du gouvernement ;
- Les centres de jour et d'hébergement craignent l'impact négatif qu'auraient des pertes d'emplois en ETA sur la qualité de l'accompagnement proposé au sein de leurs structures. Ce qui inquiète également les familles.

- Pièce jointe :

- estimation des besoins budgétaires afin de sauvegarder le secteur handicap bruxellois.

- Demandes :

- un financement en rapport avec la crise actuelle et à venir en CJ et CH ⁽¹⁾ ;
- pour les ETA, un refinancement du secteur à moyen terme ;
- une rencontre de toute urgence afin d'exposer des solutions identifiées (danger de remise en cause de la continuité de nos asbl au vu des pertes subies en 2021 et des perspectives pour les années 2022 et 2023).

(1) Demande d'un subside de crise (2022) de 600 000 € pour couvrir les frais des CJ/CH.

- Suite à une rencontre au sein du Cabinet du Ministre-Président Vervoort :

- le Cabinet s'est dit conscient de nos difficultés ;
- la COCOF a dégagé 13 millions pour assurer le paiement des salaires (indexations successives) ;
- dans le cadre de l'établissement de son budget 2023, le Gouvernement bruxellois a dégagé un budget de 26 millions € afin de couvrir une partie des surcoûts liés à l'augmentation des factures d'énergie pour les secteurs non marchands dépendant de la Région, la COCOM/COCOF/VGC ;
- l'ajustement budgétaire 2022 permet de disposer d'un budget supplémentaire de 6,4 millions € pour les surcoûts énergétiques (1,8 millions € en COCOM et 3.6 millions en COCOF (+ 1 million pour les ETA)) ;
- à déterminer : la répartition des budgets/modes de liquidations des montants.

- Partenaires dans ce cadre :

- BRUXEO ;
- fédérations bruxelloises du secteur handicap ;
- FEDES 319.02.

2.5. MOBILITÉ/TRANSPORTS

- Problématiques rencontrées :

1. transports domicile ou centres d'hébergement vers les centres de jour ;
2. Service TaxiBus de la STIB.

1. Transports domicile ou centres d'hébergement vers les centres de jour

- Courrier et interpellation

- Lettre adressée à

M. Philippe Bouchat, Directeur d'administration, Direction d'Administration de l'Aide aux personnes handicapées ; Mme Dominique Maun, Conseillère cheffe de service, Service de l'inspection Service Phare ; Mme Véronique Dubois, Conseillère cheffe de service, Service de l'Accueil et de l'Hébergement

- Envoi :

- septembre 2022

- Objet :

Problématique des transports domicile ou CH vers CJ.

- Principaux points d'attention :

- concernant les transports du domicile ou CH vers les CJ – et inversement –, les centres n'ont pas pour mission de les assurer. Ils peuvent cependant bénéficier d'un subventionnement pour les prendre à leur charge ;
- dès lors, la majorité des centres programment des tournées en lien avec les familles et les sociétés de transports afin d'organiser au mieux ces déplacements (service facilitant le quotidien des familles) ;
- hausse des carburants, des salaires, difficulté à trouver des chauffeurs = difficulté certains services de transport, facturation d'un minimum de km/jour, voire augmentation du prix du km ;
- contexte économique inflationniste (coûts énergétiques et alimentaires, entre autres) obligeant les centres à trouver rapidement une solution sans quoi les centres prendraient le parti de stopper l'organisation des transports.

- Demande :

- si les centres de jour devaient être contraints à faire face à des hausses notables des tarifs des transports, la différence devrait : soit être à la charge des familles qui bénéficient de ces services, soit à la charge du service PHARE.

2. Service TaxiBus de la STIB

- Suite à des plaintes provenant de certains de nos membres, nous avons adressé un questionnaire à l'ensemble de ceux-ci. L'ACSEH a alors listé différents problèmes spécifiquement liés au service TaxiBus. Parmi ceux-ci, on releva :

- cafouillages fréquents au niveau des réservations/des paiements ;
- arrivées sur place et départs non signalés ;
- retards fréquents (A/R) ou service pas assuré ;
- communications/échanges déficients avec la société ;
- ponctualité pas toujours respectée ;
- méconnaissance du public transporté ;
- parfois peu attentifs à la sécurité des personnes ;
- rapports avec le personnel du centre parfois difficiles ;
- soucis si service assuré par des chauffeurs de taxi ;
- communications problématiques concernant la modification des horaires.

- Suivis :

- réunion avec le Manager Accessibility de TaxiBus (avril 2022) = présentation des problèmes rencontrés/en attente d'une réactivité ;
- constat : la STIB connaît peu les demandes et besoins spécifiques de notre secteur = pas de transports réellement adaptés (porte à porte souvent pas adapté/souhait : transports de « corridor à corridor »/une analyse des besoins est nécessaire (prise en compte des différents types de handicap)/une meilleure formation des chauffeurs est souhaitable/difficultés récurrentes lors de connexions à la plateforme STIB ;

- souhait : prendre contact avec le CAWaB (Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles) afin qu'il porte notre voix, entre autres, concernant ces problématiques. Invitation sera adressée à M. Angelo, Directeur du CAWaB, dans le cadre d'un conseil d'administration de l'ACSEH.

2.6. RÔLES ET MISSIONS DE L'ACSEH

- En début d'année 2022, à l'initiative de son CA, l'ACSEH a débuté un travail afin de mieux définir les principaux rôles et missions de notre fédération. Ce travail a été mené en collaboration avec nos membres et a permis de définir précisément les missions de notre fédération. Elles ont été listées comme telles :

- représenter et défendre les intérêts de nos membres auprès de diverses instances officielles (ministères, administration, parlements, ...) ;
- assurer une représentation de nos affiliés au sein d'instances régionales consultatives sectorielles et intersectorielles (Conseil consultatif, Plateforme permanente de concertation du non-marchand, BRUXEO, SCP 319.02, ...) et y occuper des mandats ;
- être un lieu d'échanges, de débats, de soutien et d'assistance au bénéfice de nos membres ;
- organiser des groupes de travail thématiques, des formations, workshops, événements, ... Eventuellement avec l'aide d'experts externes ;
- assurer un suivi de dossiers d'actualité ;
- mener une veille politique, administrative et juridique ;
- veiller au maintien d'une offre de services de qualité, adaptée aux besoins de la qualité éducative, psychologique, sociale, thérapeutique, médicale et formative des personnes en situation de handicap accueillies ;
- faire entendre la voix de nos membres dans le cadre de négociations (Commissions Paritaires, Fonds Sociaux, accords du non-marchand, ...) ;
- apporter régulièrement divers services à nos membres (conseils en gestion administrative, RH, bonne gouvernance, procédures d'agrèments, ...).
- veiller à représenter et défendre nos membres, en priorité, dans un intérêt collectif.

2.7. INTERVISIONS DE DIRECTIONS

- Suite à un premier projet d'intervisions de directions, débuté en fin d'année 2019, et vu le succès rencontré, nous avons souhaité organiser de nouveaux cycles de rencontres. Apprendre les uns des autres afin d'améliorer nos pratiques professionnelles et de mieux faire face à des problématiques vécues, nous apparaissait essentiel.

Principaux objectifs du projet :

- favoriser les échanges d'expériences, entre autres, entre nouveaux directeur·trice·s et directeur·trice·s plus expérimenté·e·s ;
- exprimer des réflexions collectives sur les conduites professionnelles ;
- mettre en commun diverses pratiques permettant de mieux faire face à des situations complexes.

Consultant :

M. Heracli Tzafestas,

psychologue ayant suivi une formation académique pluridisciplinaire (psychologie clinique/ formations académiques complémentaires en philosophie, management et psychothérapie).

Prérequis pour les participants :

Un réel engagement de chacun·e durant l'ensemble des séances (participations à une demi-douzaine de rencontres espacées de \pm 6 semaines).

- Deux groupes de 10 directions ont été constitués dans le cadre de ce projet ouvert également aux membres de l'AIBB (fédération regroupant des institutions bicommunautaires). La programmation a débuté en novembre 2022 et prendra fin en juin 2023.

2.8. ARRETES D'APPLICATION DU DECRET INCLUSION

- Pour rappel, une « note d'orientation » relative aux futurs arrêtés d'application du décret Inclusion nous a été présentée par Mme Céline Van Neyverseel (conseillère cellule PH du Cabinet Vervoort) fin mai 2021. Il s'agissait d'un document de présentation de principales lignes directrices en prévision de la rédaction des futurs arrêtés (la rédaction de ceux-ci n'ayant pas encore débuté). Assurance nous avait été donnée qu'il serait tenu compte du travail précédemment effectué durant l'année 2018 (coll. ACSEH et l'Administration).

- Contextualisation :

- situation actuelle : subvention annuelle/octroi des normes d'encadrement = processus relativement complexe. But des nouveaux arrêtés = simplification administrative et plus de souplesse de fonctionnement (système forfaitaire).

- Premières réactions des membres face au contenu de la note :

- voir rapport d'activités 2021.

- Calendrier prévu en 2022 (non respecté) :

- des réunions GT dit « Normes GD » ont été fixées mensuellement (la première en février 2022) mais toutes ont été annulées... comme en 2021 ! Les réunions devaient être constituées en différents groupes spécifiques :
 - centres de jour et d'hébergement ;
 - centres de jour pour enfants scolarisés ;
 - services de logement inclusif.
 - + constitution d'un Copil (participation de la Présidente de l'ACSEH ?)

- L'ACSEH avait prévu de créer son propre GT afin de réagir rapidement aux différents points traités par le Cabinet et l'Administration mais les réunions prévues par ces derniers ont été annulées. Les nôtres également, faute de sujets à débattre... La vigilance sera de mise en 2023 !

2.9. GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

ASSEMBLÉE DE LA COCOF

- Au cours de l'été 2019, le Gouvernement francophone bruxellois a rendu public son accord de gouvernement pour la législature 2019-2024. Depuis lors, nous continuons, année après année, à nous montrer particulièrement vigilants quant à son action et à ses engagements.

- L'ACSEH est convaincue qu'un dialogue réel avec le politique est un facteur essentiel pour répondre au mieux aux attentes et besoins des personnes handicapées accueillies dans ses centres. Aussi s'efforce-t-elle de nouer de fréquents contacts ~~tant~~ avec le Cabinet du ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale, M. Rudi Vervoort.

2.10. SITE INTERNET

- La page d'accueil de notre site - <https://www.acseh.be/> - permet à tout visiteur d'être informé au sujet de :

- notre identité, nos valeurs, missions, statuts et coordonnées ;
- les mandataires de notre association et ses membres ;
- nos derniers rapports d'activités et mémorandums ;
- nos offres d'emploi.

- Le site est un outil très utile d'information et de communication au service de nos affiliés qui disposent d'un accès à un espace qui leur est exclusivement réservé. Celui-ci permet à nos membres d'avoir recours à un grand nombre d'informations concernant :

- nos conseils d'administration et assemblées générales ;
- nos workshops ;
- les circulaires, notes et infos COCOF ;
- les questions/réponses entre membres ;
- les actualités juridiques (lois, décrets et arrêtés) ;
- les actualités de la SCP 319.02 ;
- les actualités du secteur (presse/médias) ;
- les actualités spécifiques (Covid-19) ;
- les conventions collectives de travail ;
- les actions syndicales ;
- le calendrier des activités ;
- les candidatures spontanées ;
- les accords du non marchand ;
- les arrêtés d'application du décret Inclusion ;
- les élections sociales ;
- les transports/la mobilité ;
- les énergies ;
- les contacts membres ;
- l'IF·IC ;
- le personnel ;
- les ACS ;
- le RGPD ;
- etc.

- Cet espace privé est également un lieu d'échanges et de collaborations entre membres. Différentes questions et demandes exprimées y sont reprises ainsi que les réponses apportées par la fédération et ses membres. Une information est régulièrement adressée aux affiliés afin de les tenir au courant de toute actualisation concernant les sujets traités. Des e-mails leur sont également régulièrement adressés afin de les avertir de nouvelles publications, ces envois tenant lieu de lettres d'information.

- Des mises à jour de la partie accessible à tout visiteur sont régulièrement effectuée (ex. : missions, coordonnées des membres, mandataires, statuts, jobs, etc.).

3. LES WORKSHOPS ET GROUPES DE TRAVAIL

GT Directions : Missions, tâches, contraintes, savoirs faire/être, ... > 18 mars 2022

- Oratrices : Annick Segers, Présidente de l'ACSEH et Daphné Foucart, Administratrice

- Principales thématiques abordées :

- définir la fonctions de directions, ses tâches, ses missions.
- Travail en sous-groupes

« Actualisation en droit social et ASBL » > 20 mai 2022

- Orateur : M. Michel Davagle, conseiller juridique, spécialiste du secteur non marchand

- Principales thématiques abordées :

- modifications juridiques importantes ;
- la succession des contrats ;
- les modifications apportées au contrat ;
- les gardes appelables ;
- la rupture du contrat pour force majeure médicale ;
- la cotisation de responsabilité ;
- le trajet de réinsertion AMI ;
- l'interdiction de discrimination basée sur le handicap ;
- les fiches fiscales ;
- le télétravail régulier ;
- le conseil d'administration ;
- le code de droit économique ;
- la priorité d'un emploi pour un travail à temps partiel.

« Conclusion d'un contrat de travail et avenant » > 23 septembre 2022

- Orateur : M. Michel Davagle, conseiller juridique, spécialiste du secteur non marchand

- Principales thématiques abordées :

- la notion d'employeur ;
- les formes possibles de contrat ;
- la procédure d'engagement ;
- le contrat de travail ;
- les clauses contractuelles ;

- le télétravail ;
- le contrat temporaire de remplacement ;
- la mise à disposition ;
- les travailleurs du secteur socioculturel ;
- les horaires flottants ;
- le volontariat ;
- les formalités administratives.

« Actualités sociales » > 25 novembre 2022

- Orateur : M. Michel Davagle, conseiller juridique, spécialiste du secteur non marchand

- Principales thématiques abordées :

- trajet de réintégration ;
- semaine des 4 jours, régime hebdomadaire alterné, temps partiel et horaire variable, formules souples de travail ;
- CCT n° 161 et 162 ;
- informations à donner aux travailleurs.

4. LA PLACE DE L'ACSEH DANS LE SECTEUR

- Notre fédération représente plus de 75 % des centres de jour et d'hébergement pour enfants et adultes agréés par la COCOF, totalisant une capacité d'accueil/hébergement de près de 2000 places.

Conseil Consultatif

- Cinq administratrices de l'ACSEH sont nommées au sein du Conseil Consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé (section « personnes handicapées ») :

- représentant les pouvoirs organisateurs

- Annick Segers (FARRA) : membre effectif ;
- Isabelle Van Cutsem (La Clé) : membre effectif ;
- Catherine Provoost (Hoppa) : membre suppléante ;
- Daphné Foucart (La Famille) : membre suppléante ;

- représentant les experts

- Françoise Vanroessel (Les Weigélias) : membre suppléant.

- Parmi les sujets traités au cours de l'année :

- crise sanitaire ;
- agréments ;
- budget Phare 2022 ;
- UNIA (CST/Covid/discriminations/étude à ces sujets) ;
- TCP et Prime unique ;
- Services d'accompagnement ;
- RGPD ;
- aides individuelles ;
- contention ;
- stérilisation forcée ;

- Toutes ces réunions mensuelles ont continué à se tenir en mode distanciel, ce que nous avons regretté principalement pour les raisons suivantes (déjà invoquées lors de notre précédent rapport d'activités) :

- les prises de parole durant les réunions ont été rendues plus difficiles ;
- les échanges avant et après les réunions impossibles (briefing/débriefing).

- Par ailleurs, nous avons également déploré :

- le manque de temps afin de prendre connaissance – avec sérieux – de sujets parfois transmis à la hâte ;
- de ne pouvoir émettre des avis fondés en pareils cas ;
- le peu de sujets débattus ;
- l'arrêt de la plupart des groupes de travail (quid des conclusions du *GT contention* ?) ;
- les absences répétées de personnes responsables, tant au niveau de l'Administration que du Collège ;
- l'absence d'une réflexion collective à ces sujets (afin de prendre davantage en compte les attendus de chacun et stimuler la motivation de tous).

FEDES 319.02

- La Présidente de l'ACSEH participe régulièrement aux réunions plénières de la FEDES 319.02 ainsi qu'à celles réunissant plus spécifiquement les fédérations sectorielles bruxelloises (handicap) et intersectorielles. Des retours sont périodiquement adressés au CA et aux membres afin de les informer des sujets abordés lors de ces réunions.

- L'ASBL FEDES 319.02 a entamé un travail afin de redéfinir son identité et ses missions (rôle administratif et politique). La Présidente participe également à ces réunions.

FONDS BEC

- Laurent Dupont, directeur du CJA/CHA Les Tropiques, est mandaté par l'ACSEH pour participer aux réunions programmées par ce Fonds social.

FEDEPRO

- Annick Segers, présidente de l'ACSEH, y a un mandat dans le cadre du conseil d'administration. L'ACSEH y est également représenté via l'UNESSA (convention de collaboration), entre autres, au sein du *Groupe Actions* ouvert aux représentants de toutes les fédérations membres, un GT qui identifie les besoins et organise les formations (recherche de meilleurs formateurs, lieu et timing de la formation, invitations et inscriptions).

BRUXEO

- Voir point 2.2. *Accords du non-marchand 2018-2019 et 2021-2024.*

5. L'INTERFEDERALE

- Les fédérations bruxelloises ASAH-BXL, ANCE et l'ACSEH se rencontrent de temps à autre afin de s'accorder sur des idées convergentes au sujet de dossiers à défendre tant auprès du Cabinet que de l'Administration et des partenaires sociaux (ex : accord du non marchand 2021-24). Le contenu du dernier mémorandum interfédéral reste d'actualité, fréquemment, l'ACSEH y fait référence lors de diverses interpellations. Le document sera actualisé au cours du 1^{er} semestre 2023.

- Pour rappel, principaux points abordés dans le mémorandum :

Pour un refinancement du secteur de l'aide aux PH, un dialogue réel entre institutions, Administration et Cabinet, une coopération entre entités fédérées, une adaptation de la législation (décret inclusion, grande dépendance, simplification administrative, subvention frais généraux personnalisés, Infrastructures, contributions financières des personnes handicapées, transports domicile/résidence), la possibilité d'accueils supplémentaires, les actes de soins, le financement dans leur totalité des mesures fédérales et sectorielles imposées aux employeurs, les différentes normes et fonctions, etc.

https://www.acseh.be/wp-content/uploads/2021/04/Memorandum-interfederal-2019_2024.pdf

6. L'ACCORD DE COLLABORATION ACSEH-UNESSA

- L'ACSEH et la FISSAAJ ont signé en 2013 un accord de collaboration ayant pour objet de soutenir et renforcer leur représentativité régionale. Leur coopération a rencontré, au fil des années, les attentes mutuelles de chacun des partenaires et a permis d'étendre leur présence dans les différents organes de pouvoirs et de représentation. En décembre 2019, la FISSAAJ a fusionné avec l'UNESSA.

- L'AIBB (centres et services bicommunautaires agréés par IRISCARE) et l'ASAH-Bruxelles (services d'accompagnement bruxellois) sont signataires de conventions semblables à la nôtre. C'est ainsi que ce sont multipliés au fil du temps divers échanges professionnels entre nos associations.

- En 2022, ces synergies se sont traduites par la présence et l'échange de délégués lors de :

- 4 assemblées générales ACSEH ;
- 1 assemblée générale UNESSA ;
- une dizaine de conseils sectoriels AAPH UNESSA ;
- des participations à diverses réunions externes (SCP 319.02, en particulier).

- Cet accord de collaboration avec l'UNESSA, nous a en outre permis de fréquents échanges d'informations, de disposer de diverses aides spécifiques (techniques, juridiques, etc.) et de locaux (réunions diverses), enfin de développer des échanges de pratiques entre institutions situées en Région de Bruxelles-Capitale et Région Wallonne.

7. LE BILAN 2013-2022

DIRECTIONS DE CENTRES		
ANNÉES	DÉPARTS	ACCUEILS
2019	2	5
2020	3	9
2021	4	7
2022	5	6

Les chiffres représentent les accueils de nouveaux directeurs au sein des institutions par le jeu des départs et arrivées, les remplacements pour fin de carrières ou l'accueil de nouveaux membres.

EVOLUTION DU NOMBRE DE SERVICES AFFILIÉS	
ANNÉES	NOMBRE
2018	45
2019	48
2020	53
2021	54
2022	53

NOMBRE DE CA ET D'AG		
ANNÉES	AG	CA
2018	3	5
2019	4	7
2020	3	7
2021	5	4
2022	4	5

GRANDS THÈMES ABORDÉS	
2013	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté : Taux de charge patronale – TCP - Actes infirmiers : Protocole de soins - Décret inclusion - Mémoire inter fédéral
2014	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du Mémoire 2014 - Les marchés publics - L'hébergement, la GD + double diagnostic et les listes d'attente prioritaire - Subsidés Loterie Nationale
2015	<ul style="list-style-type: none"> - Simplification administrative - GT sur l'hébergement, la grande dépendance, les listes d'attente, les prioritaires et le double diagnostic - Statut de « minorité prolongée » - Groupe de travail logement inclusif et CJ - Mise en place du site WEB - Validation du règlement d'ordre intérieur
2016	<ul style="list-style-type: none"> - TCP et Subsidés Loterie Nationale
2017	<ul style="list-style-type: none"> - La liste grande dépendance et liste d'attente centralisée - L'hébergement, la GD, le double diagnostic et les listes d'attente prioritaires, le répit... - Réflexion sur les futurs arrêtés - Plan stratégique - consultation externe BSC - FEDAP et inspection des centres

2018	<ul style="list-style-type: none"> - Futurs arrêtés CJ/CH et Décret inclusion - Accords du non-marchand - Prime unique 2018 - Inspections thématiques/agréments - Contributions financières des PH - Nouveau formulaire IRISbox - Vieillesse des PH - Mémoire 2019 - RGPD - Transports - Grande dépendance - RTT - Représentation au Conseil consultatif (nouveaux candidats) - Renouvellement des membres du CA - Accord de collaboration FISSAAJ – ACSEH - Recrutement/sélection d'un(e) secrétaire permanent - Workshops : Programme PEPS + Sécurité informatique / Rapprochement FISSAAJ - UNESSA dans le cadre de l'accord de coopération ACSEH-FISSAAJ
2019	<ul style="list-style-type: none"> - Accord du non-marchand bruxellois 2018-2019 - Mémoire 2019 - Engagement du nouveau Gouvernement francophone bruxellois - CJES - Les limites de la prise en charge - Diversité des diagnostics et accompagnements pluriels - Contention - Hébergement, grande dépendance et double diagnostic - Gestion des centres - Spectre de l'autisme - La liste grande dépendance et liste d'attente centralisée - Arrêtés d'exécution Décret inclusion (CJ/CH)
2020	<ul style="list-style-type: none"> - Covid-19 (gestion sanitaire, stock stratégique - matériel de protection, chômage temporaire, Fonds Covid-19, Plan de relance, circulaires, etc.) - Accords du non marchand 2018-2019 - Qualité de service/évaluation interne - Répartitions des mandats dans le réseau bruxellois - Transports - Primes de fin d'année - Engagements du Gouvernement francophone bruxellois - Avenir des CJES - Proposition de résolution du Parlement francophone bruxellois, pour une prise en charge adaptées des personnes atteintes du spectre de l'autisme : « bonnes pratiques » - SCP 319.02
2021	<ul style="list-style-type: none"> - Covid-19 (entre autres, gestion générale de la situation sanitaire/réunions COCOF-COCOM-IRISCARE/vaccinations/stock stratégique/matériel de protection/pass sanitaire (Covid Safe Ticket), ...)

	<ul style="list-style-type: none"> - NM 2018-19 et 2021-24 - Primes Corona et d'encouragement (CCT, % ONSS, dépassement TCP) - ACS ACSEH - Taux de charges patronales - Mode de fonctionnement du CA (rôles des administrateurs et de la Présidente) - Identité de la fédération/choix des axes de travail prioritaires - Nouveaux arrêtés d'application du décret Inclusion - Subvention exceptionnelle - SCP 319.02 - LEZ (Low Emission Mobility en RBC) - BRUXEO
2022	<ul style="list-style-type: none"> - Rôles et missions de l'ACSEH - ANM 2018-19 et 2021-24 - GT Direction - Taux de charges patronales - Coûts/aides énergétiques - Workshops - Mode de fonctionnement du CA (rôles Présidente/administrateur·trice·s) - Mandats ACSEH auprès de différentes instances - Intervisions de directions - PFA - Droit social et ASBL - Mise en conformité des statuts - Gestion de la fédération/plan stratégique

Certains de nos axes de travail sont récurrents et reviennent avec plus ou moins de force selon l'actualité et les changements de gouvernement.

WORKSHOPS - CONSEILS SECTORIELS	
ANNÉES	ACTIVITÉS
2016	<ul style="list-style-type: none"> - Troubles du comportement et double diagnostic/bonnes pratiques - Présentation de PEP'S et Transport et vie
2017	<ul style="list-style-type: none"> - Vie sexuelle et affective - GDPR normes de sécurité informatique, - Gestion financière des centres
2018	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du rapprochement entre FISSAAJ/FIAS-ACFI/UNESSA par M. Thérasse, directeur Général de la FISSAAJ - Workshops : Programme PEPS, sécurité de l'information/Participations financières, réductions & gestion des présences
2019	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des services de Dentalmobilis par Karima Ammar, cheffe de projet et chargée de com et Vincent Ghislain, gérant - Présentation de l'asbl BRUXEO et de la réglementation PEB bâtiment public par Kelly Timperman, Conseillère et Energy Advisor. Description des différentes missions de BRUXEO, tour d'horizon des différents

	<p>services énergies offerts par l'association ainsi que des aides financières (primes, soutien à l'investissement) et aperçu détaillé de la réglementation PEB</p> <p>- Intersession de directions sous la direction de Bernard Pètre, spécialisé en consultance dans le secteur non-marchand</p>
2020	<p>- Nouveau code des sociétés et associations : principales innovations par M. de Wolf, Docteur en droit, Reviseur d'entreprises et Juge consulaire au tribunal de commerce de Bruxelles et M. Pierre Sohet, Expert et Conseiller auprès d'ASBL</p> <p>- L'avenir des CJES</p> <p>- Intersession de directions sous la direction de Bernard Pètre, spécialisé en consultance dans le secteur non-marchand</p>
2021	<p>- Législation et réglementations applicables à notre secteur/Différents niveaux de pouvoir par Annick Segers, Présidente de l'ACSEH</p> <p>- Dossiers justificatifs, trucs et astuces par Anne Desmedt et Annick Segers</p> <p>- Supervision/coaching de direction par Bernard Pètre, spécialisé en consultance dans le secteur non-marchand (à l'attention de la Présidente de l'ACSEH dans le cadre de la journée consacrée à redéfinir les rôles de chaque administrateur et les axes de travail prioritaires</p> <p>- Présentation de la plateforme de communication Plat-Com par MM. Cesaraccio et Lebutte.</p>
2022	<p>- Workshop : « Actualisation en droit social et ASBL »</p> <p>- Workshop : « Conclusion d'un contrat de travail et avenant »</p> <p>- Workshop : « Actualités sociales »</p>

GROUPES DE TRAVAIL	
ANNÉES	THÈMES
2018	<p>- Groupe de travail « Mémoire 2019 »</p> <p>- Groupe de travail « Nouveaux arrêtés »</p>
2019	<p>- Groupe de travail « Mémoire 2019 »</p> <p>- Groupe de travail « Contentieux »</p> <p>- CS « L'avenir des CJES »</p> <p>- CS « Les mites de la prise en charge »</p> <p>- CS « Diversité des diagnostics et accompagnements pluriels »</p>
2020	<p>- Covid-19</p> <p>- L'avenir des CJES</p> <p>- Proposition de résolution du Parlement francophone bruxellois, pour Une prise en charge adaptées des personnes atteintes du spectre de l'autisme : « bonnes pratiques »</p> <p>- Intersessions de directions</p>
2021	<p>- Pas de GT spécifique organisé durant cette année</p>
2022	<p>- GT Directions : Missions, tâches, contraintes, savoirs faire/être, ...</p>

Nos groupes de travail nous permettent non seulement d’approfondir nos réflexions sur des sujets spécifiques mais servent également, le plus souvent, à alerter les pouvoirs subsidiants et le politique d’un certain nombre de difficultés rencontrées par nos centres et services.

OBJECTIFS PROGRAMMÉS		
ANNÉES	OBJECTIFS	RESULTATS
2018	- Remplacement de la secrétaire permanente	😊
	- Organisation de workshops	😊
	- Ecriture des arrêtés inclusion (Interfédérale)	😊
	- Investissement de l’Interfédérale dans l’écriture du mémorandum 2019	😊
2019	- Finalisation de la rédaction du mémorandum 2019	😊
	- Création de Conseils sectoriels thématiques	😊
	- Collaboration accrue avec d’autres fédérations Bruxelloises	😊
	- Création d’un nouveau site internet	😊
	- Création d’une FEDES 319.02 bruxelloise	😊
	- Création d’un comité de coordination bruxellois (en coll. avec la FISSAAJ)	😊
	- Poursuite des workshops	😊
	- Renforcement des liens avec le politique/l’administration	😊
2020	- Objectif contraint et forcé... Gestion de la crise sanitaire	😞😊
	- Place de la fédération dans le secteur handicap Bruxellois	😊
	- Renforcer les liens avec l’Administration	😊
	- Programmation des Conseils sectoriels et workshop	😊
	- Nouveau site	😊
	- Renforcer les liens entre fédérations bruxelloises	😊
	- Demande de reconnaissance, en tant qu’association représentative d’employeurs actifs dans le secteur de l’aide aux personnes handicapées	😊
2021	- Objectif contraint et forcé... Gestion de la crise sanitaire	😞😊
	- Place de la fédération dans le secteur handicap Bruxellois (BRUXEO)	😊
	- Renforcer les liens avec le politique	😞
	- Participer à l’écriture des futurs arrêtés	😞
	- Revoir le fonctionnement global du CA et de l’AG	😊
	- Consolider la création de la Fédés 319.02 bruxelloise et poursuivre ses actions	😊
2022	- Gestion de l’après crise sanitaire	😊
	- Participer à l’écriture des futurs arrêtés	😞
	- Mise en place d’un GT Direction	😊
	- Redynamisation du CA (mandats)	😊
	- Programmation régulière de workshops	😊
	- Redéfinition des rôles et missions de l’ACSEH	😊
	- Renforcer la collaboration avec la Fédés 319.02	😊
	- Création de nouveaux cycles d’intervisions de directions	😊

8. LES PERSPECTIVES 2023

AU NIVEAU POLITIQUE

- défendre les intérêts des centres et services et de la personne handicapée via des rencontres politiques ;
- rester incontournable pour l'Administration et le Collège bruxellois ;
- participer à l'écriture des futurs arrêtés ;
- affiner la compréhension des modes de fonctionnement d'Iriscare et continuer de développer les contacts avec cet organe.

AU NIVEAU DES SERVICES

- rester vigilant aux besoins des services et y répondre au mieux ;
- poursuivre la programmation des workshops/formations/GT ;
- accompagner des nouveaux doivent être mis à jour et repris avec des objectifs précis.

AU NIVEAU DE LA FEDERATION

- maintenir et renforcer les liens avec les différentes fédérations qui nous sont utiles ;
- comprendre les enjeux de chaque fédération et participer aux GT utiles aux membres ;
- procurer une aide ou un soutien aux nouvelles directions.

AU NIVEAU DE L'INTERFÉDÉRATION

- consolider la création de la Fédés 319.02 bruxelloise et nos liens.